

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 16 avril 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Multiplier les tests, identifier et isoler les malades

Avec 1 370 cas de COVID-19 hospitalisés, dont 279 en réanimation, 607 décès à l'hôpital et 1 659 retours à domicile enregistrés, l'épidémie reste intense dans la région, où la montée en charge des tests de dépistage s'organise, dans la perspective de la sortie du confinement.

Tester, à compter de la sortie du confinement, toute personne présentant des symptômes du coronavirus, pour identifier et isoler les malades : l'ARS Bourgogne-Franche-Comté est pleinement engagée pour atteindre cet objectif fixé par le Président de la République.

La stratégie de tests repose actuellement sur les tests diagnostiques virologiques dits « PCR », qui détectent si la personne est porteuse du virus au moment où ils sont pratiqués. Des tests sérologiques fiables, permettant pour leur part d'établir si la personne a rencontré le virus et est immunisée, ne sont pas encore disponibles.

Jusqu'alors, les tests pratiqués visaient les malades graves hospitalisés, pour les prendre en charge dans les bons services, les personnels soignants présentant des symptômes, en vue de les isoler des patients, les 3 premiers résidents symptomatiques des établissements médico-sociaux, ainsi que les patients fragiles, malades chroniques, femmes enceintes, pour surveiller leur évolution.

Dans les structures médico-sociales et les EHPAD en particulier, la stratégie de tests est désormais élargie :

- à tout le personnel soignant, même sans symptôme, là où le virus fait son apparition chez les soignants,
- et seulement s'il est possible d'aménager des unités dédiées aux seuls malades, à tous les résidents dans les établissements dans lesquels de premiers cas ont été confirmés.

Augmenter la capacité de tests

Pour atteindre les objectifs nationaux au terme du confinement, la capacité de tests doit augmenter en s'appuyant sur :

- tous les centres hospitaliers de la région,
- tous les laboratoires de biologie médicale privés,
- tous les laboratoires qui ne pratiquent pas la biologie humaine d'habitude (laboratoires de recherche, vétérinaires et départementaux) mais sont prêts à mettre leur capacité de test à disposition d'un laboratoire de biologie médicale public ou privé.

Cette montée en charge repose aussi sur le déploiement de capacités de tests à haut débit pour renforcer les laboratoires existants.

Dans le secteur médico-social, près de 65 établissements, en très grande majorité des EHPAD, d'ores et déjà été identifiés comme prioritaires en accord avec les préfetures et les conseils départementaux, ont engagé le processus de dépistage des soignants et/ou des résidents.

A ce stade, en moins de trois semaines, plus de 3 600 tests ont été réalisés dans les établissements médico-sociaux de Bourgogne-Franche-Comté.

 Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tel. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>